

FLASH INFO n°5

Mars et Avril 2021

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEILS MUNICIPAUX du 9 mars et du 13 avril 2021

Mardi 9 mars 2021

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusé avec pouvoir : FAUCHERON Jean-Michel (pouvoir à DIEUMEGARD Romain)

Absent : CHAUVEAU Jordan



- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2021**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le Conseil municipal valide le devis du bureau VERITAS pour les contrôles des installations électriques de la supérette et du salon de coiffure pour un montant de 150€ HT.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

➤ **COMMUNE :**

Le Conseil municipal valide le Budget Communal établi par Monsieur le Receveur Principal.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 505.319,14 €
- Recettes 753.151,24 €

Soit un excédent de 247.832,10 €

Section d'Investissement :

- Dépenses 312.768,47 €
- Recettes 323.434,39€

Soit un excédent de 10.665,92 €

➤ LOTISSEMENT "DOMAINE DES FONTENELLES"

Le Conseil municipal valide le Budget Lotissement « Domaine des Fontenelles » établi par Monsieur le Receveur Principal.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 69.916,64 €
- Recettes 74.536,11 €

Soit un excédent de 4.619,47 €

Section d'Investissement :

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 40.308,53 €

Soit un excédent de 40.308,53 €

➤ LOTISSEMENT "LE GERBIER"

Le Conseil municipal valide le Budget Lotissement « Le Gerbier » établi par Monsieur le Receveur Principal.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 360.575,64 €
- Recettes 389.039,67 €

Soit un excédent de 28.464,03 €

Section d'Investissement :

- Dépenses 271.600,26 €
- Recettes 312.290,38 €

Soit un excédent de 40.690,12 €

• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal valide le **Budget Commune**.

Le 1er Adjoint donne lecture du compte administratif 2020 du Budget Commune.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 505.319,14 €
- Recettes 753.151,24 €

- **Soit un excédent de 247.832,10 €**
- **Un résultat de fonctionnement N-1 de 277.749,32 €**
- **Soit un résultat de clôture de 2020 de 525.581,42 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses 312.768,47 €
- Recettes 323.434,39 €
 - **Soit un excédent de 10.665,92 €**
 - **Soit un résultat N-1 de -58.188,79 €**
 - **Soit un résultat de clôture de 2020 de -47.522,87 €**

➤ LOTISSEMENT "DOMAINE DES FONTENELLES"

Le Conseil municipal valide le budget du Lotissement "Domaine des Fontenelles".

Le 1er Adjoint donne lecture du compte administratif 2020 du Budget Lotissement "Domaine des Fontenelles"

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 69.916,64 €
- Recettes 74.536,11 €
 - **Soit un excédent de 4.619,47 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 40.308,53 €
 - **Soit un excédent de 40.308,53 €**

➤ LOTISSEMENT "LE GERBIER"

Le Conseil municipal valide le budget du lotissement "Le Gerbier"

Le 1er Adjoint donne lecture du compte administratif 2020 du Budget Lotissement "Le Gerbier"

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 360.575,64 €
- Recettes 389.039,67 €
 - **Soit un excédent de 28.464,03 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses 271.600,26 €
- Recettes 312.290,38 €
 - **Soit un excédent de 40.690,12 €**

- AFFECTATION DU RESULTAT :

- COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 505.319,14 €
- Recettes 753.151,24 €
- **Soit un excédent de 247.832,10 €**
- **Un résultat de fonctionnement N-1 de 277.749,32 €**
- **Soit un résultat de clôture de 2020 de 525.581,42 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses 312.768,47 €
- Recettes 323.434,39 €
- **Soit un excédent de 10.665,92 €**
- **Soit un résultat N-1 de -58.188,79 €**
- **Soit un résultat de clôture de 2020 de -47.522,87 €**

- LOTISSEMENT "LE GERBIER" :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 360.575,64 €
- Recettes 389.039,67 €
- **Soit un excédent de 28.464,03 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses 271.600,26 €
- Recettes 312.290,38 €
- **Soit un excédent de 40.690,12 €**

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal valide le budget primitif de la Commune.

- COMMUNE :

- Monsieur le Maire propose aux membres présents le budget suivant :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 1.085.657,10 €
- Recettes 1.085.657,10 €

Section d'Investissement :

- Dépenses 1.314.065,44 €
- Recettes 1.314.065,44 €

➤ LOTISSEMENT "LE GERBIER" :

Le conseil municipal valide le budget primitif du lotissement "Le Gerbier"

- Monsieur le Maire propose aux membres présents le budget suivant :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses 587.088,26 €
- Recettes 587.088,26 €

Section d'Investissement :

- Dépenses 496.600,26 €
- Recettes 496.600,26 €

• LOGICIEL POUR LA GARDERIE ET LA CANTINE

Pour faire suite au passage du nouveau logiciel de la communauté de communes, nous devons changer notre logiciel de facturation de la garderie et de la cantine. Il faut également équiper les agents de tablettes pour la saisie des effectifs pour la cantine et les heures d'arrivée et départ de la garderie.

Le conseil municipal valide l'achat de 2 tablettes pour 225€/tablette HT

• ECOLE « LES PIERIDES » : DEMANDE DE SUBVENTION

La directrice de l'école « Les Piérides » a fait une demande de subvention de 700€ pour l'intervention d'une personne dans le cadre du programme musique et danse. (Conseil Départemental)
Cette subvention avait été accordée l'année dernière par l'ancien conseil mais l'action n'avait pu avoir lieu en raison du confinement.

Le conseil municipal valide cette demande exceptionnelle.

• TRANSPORT SOLIDAIRE

La commune de Sérigné et l'Office de Développement Associatif et Social de Fontenay Le Comte (ODDASS) ont mis en place un transport solidaire. Les trois chauffeurs bénévoles de notre commune doivent s'acquitter d'une cotisation de 4€ annuellement.

Le conseil municipal décide de prendre en charge la cotisation de nos chauffeurs (Gaëlle BOSSARD, René LEFORT et Christian BONNAUD)

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les travaux des vestiaires sont dans les délais fixés par l'architecte.
- ✓ Le club de tennis Fontenaisien occupe un de nos terrains le mercredi après-midi avec l'accord du club local.
- ✓ La plate-forme pour le futur city parc a été réalisée.
- ✓ Un projet de poulailler auprès de l'école devrait voir le jour rapidement, plus d'infos à venir....
- ✓ **L'Association de bénévoles communaux** se met en place mais en raison de la situation sanitaire, elle ne peut organiser de réunion préparatoire.



**BIENTÔT
A SERIGNE**

CABINET D'OSTEOPATHIE

A compter du 2 août prochain, arrivée sur notre commune
de Madame **GIBAUD** Laura-Line, ostéopathe.

Son cabinet se situera dans la salle socio-culturelle ; quelques travaux seront à prévoir.
Le Conseil valide la gratuité du loyer pour les 6 premiers mois.

Mardi 13 avril 2021

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusée avec pouvoir : LERIDON Marylène (pouvoir à BAUDRY Yves)

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 MARS 2021**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Le Conseil municipal valide le devis pour l'achat d'un défibrillateur à la salle socio-culturelle pour un montant de 910,00€ HT par la société D+ Services.
- Le Conseil municipal valide le devis pour l'achat d'une tondeuse thermique tractée pour un montant de 749,17€ HT par la société Equip'Jardin Atlantic

• PRISE DE COMPETENCE « ORGANISATION DE MOBILITE » PAR LE PAYS DE FONTENAY-VENDEE

La prise de compétence « organisation de mobilité » permet à la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de :

- maîtriser l'élaboration de sa stratégie de mobilité, en articulation avec les autres politiques publiques locales (énergétique, environnementale, sociale, économique, aménagement du territoire, habitat, ...) dans le cadre de son projet de territoire,
- décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité, publiques ou privées existantes sur son territoire,
- rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements ;

Le Conseil Municipal approuve :

- la prise de la compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ,
- la modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en insérant l'article Mobilité conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019,
- de ne pas demander à se substituer à la Région des Pays de la Loire dans l'exécution des services qu'elle assure actuellement dans le ressort de son périmètre,
- les conditions du transfert du service de transport urbain régulier de Fontenay-le-Comte dans les conditions suivantes, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours :
 - Maintien de la gratuité du service,
 - Maintien des 2 lignes existantes.
- la mise en place d'une clause de revoyure des attributions de compensation correspondantes, en fonction des résultats du renouvellement du marché et des nouveaux coûts d'exploitation inhérents au service.

• TAUX D'IMPOSITION 2021

Le taux départemental 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 16,52 % et reste identique pour 2021.

En 2020, les taux d'imposition sur la commune de Sérigné étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 18,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 45,00 %

	Taux 2020	Taux 2021
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,72 % (16,52+18,20)	34,72%
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45 %	45%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021.

- **SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

- Le Conseil Municipal décide de reconduire et de maintenir les subventions des associations 2020 pour 2021 et souhaite que chacune d'entre-elles puisse reprendre une vie associative au plus vite.
- « La nouvelle association de bénévoles » qui va voir le jour dans les semaines à venir, se voit accorder une subvention de 200€.

	2020	Propositions 2021
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	190,00 €	190,00 €
AMICALE LAIQUE	190,00€	190,00€
AVANT-GARDE	400,00 €	400,00 €
FCPB	260,00 €	260,00 €
CYCLO CLUB	180,00 €	180,00 €
REBOND SUD VENDEE	100,00 €	100,00 €
ASTRO CLUB	150,00 €	150,00 €
SOCIETE DE CHASSE	150,00 €	150,00 €
UNC SERIGNE	120,00 €	120,00 €
PALET FONTE	120,00 €	120,00 €
RETRAITES SPORTIFS	130,00 €	130,00 €
PETITES BIELLES	70,00 €	70,00 €
OUTIL EN MAINS	70,00 €	70,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €	100,00 €
QUARTIER SERIGNE PISSOTTE	150,00 €	150,00 €
MAM Les Petites Canailles		
ASSOCIATION DES BENEVOLES		200€
<u>Aide sociale :</u>		
ADMR	1300,00 €	1 300,00 €
ADMR Service de soins	310,00 €	310,00 €

- **REMBOURSEMENT ANTICIPE DES EMPRUNTS EN COURS**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement anticipé des 2 emprunts du Crédit Mutuel en cours (projet école et Mairie) pour un montant de 286 401,10€ au 1^{er} avril. Le taux de cet emprunt était de 3,78% pour une échéance trimestrielle de 8631,69€. Les frais du remboursement sont de 5412€.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal souhaite faire un emprunt de 300 000€ pour des travaux d'investissement, une proposition du Crédit Mutuel a été reçue et validée.

Montant 300 000€	Taux	Périodicité	Montant échéance	Coût global
Durée 10 ans	0,78%	Trimestrielle	7803,61€	12444,34€

Monsieur Le Maire précise que le remboursement anticipé et le nouvel emprunt avec un taux nettement inférieur font économiser à la commune 41 010,91€ sur 10 ans.

• PASSEPORT POUR L'ACCESSION

La commune souhaite continuer à apporter une aide forfaitaire de 1.500,00 € aux ménages respectant les conditions suivantes :

- Les ressources ne doivent pas dépasser pas les plafonds de ressources PTZ, (Prêt Taux Zéro)
- Etre primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- Construction d'un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la commune de Sérigné.

Le nombre de dossiers éligibles sur la commune est de 2 par an. En 2020, deux familles ont bénéficié de ce passeport.

• DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- ZR 214 – 1370 m² (bâti) située 52 rue du Pré du Puits
- ZA 190 – 660 m² (bâti) située 24 La Chauvière
- ZA 191 – 867 m² (non bâti) située 24 La Chauvière

INFORMATIONS DIVERSES

- La commune souhaite embellir le parc derrière La Mairie en installant des tables et bancs.
- Avec la participation de l'APE, un poulailler va voir le jour et sera implanté entre La Mairie et l'école.
- Le city-parc devrait être installé courant mai.
- Vendredi 26 mars, 9 heures : nettoyage du cimetière



Le soleil s'est invité au rendez-vous que j'ai donné aux membres de la commission cimetière et aux bénévoles de Sérigné. Nous sommes six à venir donner une belle apparence à

Mission du jour : arracher les anciennes et enlever les dernières pour que les familles qui viendront cimetière bien propre. L'ambiance uns et les autres, Michaël est heures donnera un nouveau look à

Je tiens particulièrement à Giraudeau et Jean Claude Voyet commission, Jacqueline, Jordan et mon appel.



lières qui envahissent les tombes potées de fleurs mortes pendant l'hiver le jour des Rameaux trouve un est agréable et nous nous activons les heureux de cette aide qui en quelques notre cimetière.

remercier Messieurs Jean Luc ainsi que les membres de la Grégory qui ont répondu présents à

Marylène,

ETAT CIVIL



BROUSSEAU AQUIME Emma née le 14/02/2021

Mr AUTIN Jacques décédé le 16/04/2021

TALLINEAU Sasha né le 8/03/2021

Le Conseil s'associe à la joie et à la peine des familles

VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE « Au Fil des Mots »

Nous vous rappelons que La bibliothèque "Au fil des Mots" est ouverte aux lecteurs. L'inscription et le prêt des livres sont gratuits.

N'hésitez pas à pousser la porte aux heures et jours habituels d'ouverture. De nombreux livres vous attendent et attendent vos enfants. Vous serez les bienvenus et reçus par les bénévoles qui chaque semaine viennent tenir la permanence pour vous permettre de venir choisir les livres qui vous emporteront dans d'autres univers, poétiques, policiers ou romanesques.

- les lundis de 14h à 16h,
- les mercredis de 10h à 12h
- les samedis de 9h30 à 11h30

MARCHE SERIGNOLAIS

artisans-commerçants-créateurs-producteurs

La commission « Animation-Culture » a la volonté d'organiser son **1^{er} marché Sérignolais**.

L'objectif de ce marché est de faire connaître aux Sérignolais(es) les artisans de leur commune (*sous réserve de nouvelles annonces gouvernementale*).



Sérigné



Naturellement

Met en avant les
artisans locaux



DÉCOUVREZ

Le marché Sérignolais

ARTISANS-CRÉATEURS-COMMERÇANTS-
PRODUCTEURS LOCAUX

SUR LE PARKING DE LA SALLE DU PETIT LOGIS À SÉRIGNÉ

Le samedi 29 mai 2021

DE 14H À 20H

**ENTRÉE GRATUITE
RESTAURATION SUR PLACE**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ORGANISÉ ET IMPRIMÉ PAR LA MAIRIE DE SÉRIGNÉ - 31 RUE DE FONTENAY 85200 SÉRIGNÉ

A compter de ce flash, une photo et/ou un article souvenir seront intégrés à chaque édition....

Petit retour sur « La Journée amicale au club du 3^{ème} âge (OUEST France -28 septembre 1993) »

Sérigné

of, le 28 Septembre 1993.

63 retraités de Sérigné se sont retrouvés salle de la mairie
Journée amicale au club du 3^e âge



Emmanuel Grolleau, président du club, au centre, avec le groupe de retraités.

Autour d'une table bien garnie, les retraités de la commune ont montré le dynamisme de leur club. Emmanuel Grolleau, président du club du 3^e âge, s'est montré satisfait de la vitalité du club, au cours de son repas annuel, une occasion de se retrouver. Dans son mot d'accueil, le

président a eu une pensée spéciale pour les absents, malades ou accidentés, et les membres du club décédés au cours de l'année.

Des jeux divers, cartes, palets, etc., ont clôturé l'après-midi.